



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 7 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 621-2024

Règlement modifiant le règlement numéro 621-2021 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 15^{ième} jour du mois de mai 2024.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière